

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON D'AVESNES LE COMTE

COMMUNE DE BAVINCOURT

1 Place de la Mairie C.P 62158

Tel 03.21.48.27.13

Email : mairiedebavincourt1@nordnet.fr

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Arrêté 2022 /21

Le maire de la commune de BAVINCOURT

Vu les articles L2211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Considérant l'étroitesse de la voie « chemin de Gouy » et la qualité du revêtement

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - La circulation est interdite aux véhicules de plus de 15 tonnes

Article 2 : Exceptions : les riverains, les bus scolaires et les engins agricoles sont autorisés à circuler sur cette voie.

Article 3 - Toute infraction constatée au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal dressé aux fins de poursuites.

Article 4. - Le Maire, ses adjoints, les services de la brigade de gendarmerie d'Aubigny en Artois, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Bavincourt, le 23 décembre 2022

Le Maire
Lionel CAYET

